

Manifestations publiques : L'ANC monte au créneau

L'Alliance Nationale pour le Changement (ANC) s'insurge contre le traitement de deux poids deux mesures dans le cadre des activités des partis politiques sur toute l'étendue du territoire. Dans une lettre en date du 12 septembre adressée au Premier Ministre, l'ANC invite le gouvernement à lever tous les obstacles qui portent entrave au libre exercice des activités des partis politiques et des organisations de la société civile sur l'ensemble du territoire national.

Lire la lettre

A

Madame le Premier Ministre,

OBJET : Interpellation du gouvernement sur les manifestations publiques

Madame le Premier Ministre,

L'Alliance Nationale pour le Changement (ANC) voudrait, par la présente, interpellier le gouvernement sur les multiples entraves aux droits des partis politiques de l'opposition à exercer librement leurs activités sur toute l'étendue du territoire national, droits garantis par la Constitution, la charte des partis politiques et le statut de l'opposition au Togo.

En effet, il nous est donné de constater que depuis trois ans, votre gouvernement se sert abusivement des états d'urgence pour entraver le libre fonctionnement des partis politiques de l'opposition et des organisations de la société civile : état d'urgence sanitaire lié à la COVID 19 puis état d'urgence sécuritaire pour raison d'attaques « terroristes ».

Au demeurant, les mesures administratives prises par votre gouvernement pour conforter les états d'urgence sont antidémocratiques

et manifestement discriminatoires puisqu'elles ne concernent que les partis politiques de l'opposition et les organisations de la société civile. Pour preuve :

1) Tous les dimanches, les plages de Lomé, notamment en face des hôtels de La Paix, Onomo et Santa Maria, sont bondées de monde au point que le boulevard du Mono, importante voie internationale, reste totalement obstruée pendant des heures par des milliers de promeneurs togolais et étrangers, alors que le Ministre de l'Administration Territoriale, le Ministre de la Sécurité, les préfets, les commandants de brigades de gendarmerie ainsi que les commissaires de police font feu de tout bois pour empêcher, avec un zèle particulier, les manifestations publiques des partis politiques de l'opposition, notamment les meetings d'information et de sensibilisation.

2) Pendant ce temps, vos ministres, ainsi que les responsables et les membres de votre parti, ont tout loisir de mener librement des activités politiques, notamment préélectorales, sans aucune entrave. En témoignent les nombreuses sorties politiques publiques de votre parti, dont celles du Ministre KOKOROKO de l'Enseignement Secondaire et d'autres partis alliés au parti au pouvoir, qui, sous le couvert d'une opération « Cataracte 0 », se livrent à l'évidence, à une véritable campagne de mobilisation des populations en faveur du RPT/UNIR, en vue des prochaines élections.

3) L'on note également que des fêtes traditionnelles et des manifestations supposées à caractère sportif, commercial et artistique sont régulièrement organisées, sous le patronage ou en présence de membres du gouvernement, dont vous-même et d'autres officiels, en toute quiétude, sur l'ensemble du territoire national. Ces événements politiques, qui sont abondamment relayés par les médias, dont Radio-Lomé, Radio-Kara et TVT, donnent lieu à des rassemblements de grandes foules pour lesquelles vous garantissez une bonne sécurité malgré le « contexte sécuritaire sous régional et national actuel », invoqué sournoisement pour interdire les meetings et autres manifestations publiques pacifiques des partis politiques de l'opposition et des organisations de la société civile.

L'ANC dénonce la volonté manifeste du gouvernement de réduire au silence toutes les forces démocratiques, notamment les partis politiques de l'opposition et les organisations de la société civile, qui œuvrent pour l'instauration de l'Etat de droit, de la démocratie et de la bonne gouvernance dans notre pays, le Togo, en s'élevant contre l'arbitraire, la corruption, la forfaiture et les dérives dans l'organisation et la gestion des processus électoraux.

L'ANC saisit l'occasion pour appeler instamment le gouvernement à mettre fin à la situation de deux poids, deux mesures qui prévaut au Togo, en levant toutes les entraves au libre exercice des activités des partis politiques et des organisations de la société civile sur toute l'étendue du territoire national et en prenant les dispositions sécuritaires appropriées pour assurer le bon déroulement de ces activités.

Veillez agréer, Madame le Premier Ministre, l'expression de notre considération distinguée.

Maitre AMEGANVI Manavi Isabelle